

La CAPEB & SOLIHA (Ex PACT Réunion) signent une convention de partenariat



diffus.

Mieux accompagner et coopérer avec les entreprises de proximité issues de l'artisanat du bâtiment, tels sont les objectifs majeurs de la convention de partenariat signée ce vendredi 26 février 2021 par Giovanni Poire, Président de Soliha Réunion, et Cyrille Rickmounie, Président de La CAPEB. L'ambition commune, par la mutualisation des compétences et méthodes, est de contribuer à la vitalité de la construction et à l'amélioration de l'habitat en secteur

Au niveau local, les artisans et petites entreprises du bâtiment interviennent sur plusieurs créneaux de marchés. Ils sont présents sur la construction de la maison individuelle, sur les travaux neufs du logement social, sur les travaux d'entretien et d'amélioration du parc locatif social et privé, sur les travaux de génie civil et sur les constructions publiques.

Et s'ils participent activement à l'aménagement du territoire, à l'insertion et à la formation et au développement des compétences, ils ne bénéficient guère de flux d'activité proportionné à leur représentation dans l'économie alors qu'ils contribuent à la vitalité du pays.

Face à cette situation, le renforcement du dynamisme des artisans et des petites entreprises du bâtiment est un objectif partagé aussi bien par la SOLIHA que la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, d'où la signature de ce partenariat.

« Par son volontarisme en matière de politiques sociale et citoyenne, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, de conseiller et d'appui aux familles et entreprises, SOLIHA dispose d'une capacité d'action directe sur l'activité des artisans et des petites entreprises du bâtiment. Ses marchés soutiennent l'activité économique et promeuvent l'emploi sur le territoire local », exprime d'emblée Cyrille Rickmounie, Président de la CAPEB.

Toutefois, ces entreprises de proximité font face à de nouvelles contraintes normatives, avec les exigences que cela suppose, les poussent à plus de performances et à l'anticipation pour s'accorder à des modes de consommation en mouvement constant. *« A mes yeux, ces bouleversements doivent être vécus comme des opportunités pour renforcer la compétitivité des dites entreprises dont l'essence même est de s'adapter à la difficulté pour mieux relever les défis, qu'ils soient grands ou petits, et répondre ainsi à la volonté des acheteurs et des administrations »,* complète le représentant de l'Artisanat du Bâtiment.

Dans cette perspective, SOLIHA et la CAPEB entendent mettre tout en œuvre pour accompagner les artisans et les petites entreprises du bâtiment.

3 axes et 12 mesures fortes

« A SOLIHA, nous sommes particulièrement conscientes du rôle des petites entreprises du bâtiment dans le développement économique et l'emploi à La Réunion et de leur apport en matière de cohésion sociale. Aussi, nous avons décidé d'aller encore plus loin dans notre démarche d'accompagnement et de conventionner avec la CAPEB, afin de mieux communiquer sur les mesures prises en leur faveur », explique Giovanni Poire, Président de Solia Réunion.

Ces mesures, voulues particulièrement favorables aux artisans et petites entreprises du bâtiment, répondent à trois objectifs.

“Ces axes portent sur l'accompagnement et l'information des opérateurs de proximité, notamment sur le plan administratif et financier ; le développement des compétences et la professionnalisation des appareils de production ; l'amélioration des conditions d'exécution des marchés afin d'alléger au maximum les problèmes de trésorerie des entreprises”, précise Mickaël Sihou, Directeur général de SOLIHA Réunion.

On rappelle que depuis maintenant 40 ans, SOLIHA Réunion, opérateur majeur de l'amélioration de l'habitat à La Réunion, renforce d'année en année sa réputation par son volontarisme en matière d'aménagement durable du territoire, de réalisation et de gestion de programmes immobiliers des familles à faibles revenus, et par sa participation au développement des activités économiques.

Une activité soutenue qui contribue à un environnement favorable à l'activité de l'artisanat du bâtiment.

Accompagnement et labellisation

S'agissant de l'accompagnement et l'information des opérateurs de proximité, trois mesures sont identifiées.

- **La mise en place commune d'un accompagnement** aux entreprises de proximité en situation de faible trésorerie pour trouver avec l'administration les voies d'une solution amiable de régularisation de leurs obligations sociales et fiscales ;
- De même, les entreprises intervenant pour le compte de SOLIHA Réunion devront, via leurs ouvriers, être munies d'un badge « accès-chantier sécurité » dans le double objectif de **lutter contre le travail dissimulé et d'accroître la sécurité sur les chantiers.**
- Enfin les entreprises de proximité sont appelées à **faire de la prévention des risques professionnels sur leurs chantiers.**

Concernant le développement des compétences et la professionnalisation des appareils de production, la CAPEB **mettra en œuvre ses compétences pour accompagner les artisans sur de nouveaux marchés, notamment ceux relatifs aux travaux d'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite et de rénovation énergétique.** Des qualités professionnelles dédiées sont en effet exigées pour intervenir sur ces travaux. La labellisation des opérateurs est une nécessité quand elle n'est pas exigée.

Ainsi, la CAPEB labellisera les entreprises agréées par Soliha au travers de trois marques. Il s'agit de **Handibat & Silverbat** pour distinguer le professionnel qui réalise des travaux d'adaptabilité des logements pour les personnes handicapées, à mobilité réduite ou âgées de ceux qui interviennent sans formation ; et **Eco Artisan** pour le professionnel intervenant sur le champ de la rénovation énergétique.

Expérimentation de la carte d'achat

Enfin s'agissant l'amélioration des conditions d'exécution des marchés et de l'allègement au maximum des problèmes de trésorerie des entreprises, Soliha entend **expérimenter la carte d'achat**.

Cette carte présente l'intérêt pour les fournisseurs de permettre un règlement plus rapide de leurs factures. Ce dispositif s'étalera sur la durée de la présente convention dans le cadre des marchés de Soliha. Si l'opération est un succès, la carte d'achat deviendra un moyen de paiement complémentaire. Soliha prévoit également **la suppression de la retenue de garantie de parfait achèvement (GPA) de 5% pour les marchés et commandes de moins de 30.000 € hors taxes**.

Actualisation et révision des prix des marchés

C'est un des chevaux de bataille du Président de Soliha Réunion. « *Actuellement, nous fonctionnons avec des prix fermes et non-révisables. Or, l'économie locale de la construction est soumise annuellement aux différentes revalorisations tarifaires des matières premières, frais variables (carburant) et des salaires qui grèvent le montant initial des marchés. Il nous faut tenir compte de ces aspects pour ne pas pénaliser les artisans* ». « *Un travail commun sera mené pendant la durée de la présente convention avec les parties signataires pour définir les contours d'une actualisation et révision des prix des marchés* », conclut notre interlocuteur ».

Ouverture d'une antenne Est à Saint-André

Enfin, les deux parties s'engagent à « *développer une politique de proximité pour rassurer et faire perdurer la confiance au niveau des administrés et des artisans* ». C'est pourquoi, déjà pourvue de trois antennes dans trois bassins de l'île (Nord, Sud, Ouest), Soliha s'est engagée à en faire autant sur l'Est. « *Le dossier est en cours, et nous le mènerons à terme que lorsque les conditions de travail de nos agents, notamment au siège, sera améliorées. Une démarche là aussi en cours* ».

Au-delà de la pérennisation attendue des actions de formation, SOLIHA Réunion et la CAPEB s'engagent sur la durée et le suivi de ces mesures. Aussi, elles se sont engagées à rencontrer une fois l'an les entreprises agréées pour écouter leurs doléances, leur faire part des avancées visées dans la présente convention. Il s'agit également de réfléchir sur de nouvelles propositions tendant à améliorer l'avenir des entreprises et des familles.
